

# Révision du SCoT de l'Odet : modalités de concertation

Communiqué de presse - 20 mai 2025

**Outil de coordination des politiques d'aménagement durable, le SCoT définit le développement d'un territoire à 20 ans.**

**Une procédure de révision est en cours et des actions de concertation sont déployées sur Quimper Bretagne Occidentale.**

## Un SCoT, qu'est-ce que c'est ?

*SCoT = Schéma de cohérence territoriale*

Document d'urbanisme et de planification, le SCoT est un outil de cohérence des politiques publiques qui fixe les orientations générales de développement du territoire et de l'organisation des espaces pour les 20 prochaines années. Il définit les principes et les choix d'aménagement collectifs pour permettre aux communes de mettre en cohérence leurs politiques dans les domaines de l'aménagement.

Le SCoT vise plus précisément à coordonner les politiques relatives à l'habitat, aux déplacements, à l'urbanisme commercial et il est opposable aux documents de niveau territorial inférieur (intercommunal ou communal : Programmes locaux d'habitat (PLH), Plans locaux d'urbanisme (PLU), Plans de déplacements urbains (PDU), grandes opérations d'aménagement...)

Il assure la cohérence d'ensemble aux différentes échelles des politiques du territoire, en intégrant les politiques publiques de rang supérieur (lois, planification territoriale régionale, schémas d'aménagement et de gestion de l'eau, etc).

## Que trouve-t-on dans un SCoT ?

Le SCoT est composé de trois parties :

Le Projet d'aménagement stratégique spatialise le projet politique à horizon 20 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur du territoire. Il fixe notamment par tranches de 10 ans un objectif de réduction de l'artificialisation des sols.

Le Document d'orientations et d'objectifs définit les orientations et objectifs (quantitatifs et qualitatifs) à atteindre.

Les annexes (diagnostic territorial, justification des choix, évaluation environnementale, etc) décrit les dynamiques territoriales, les enjeux identifiés, justifie les choix d'aménagement retenus et évalue les potentiels impacts du projet.

## La révision du SCoT de l'Odet

Le SCoT de l'Odét est élaboré par un syndicat mixte dédié (SYMESCOTO), qui rassemble la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale et la communauté de communes du Pays Fouesnantais.

S'appuyant sur un bassin de vie qui rassemble près de 130 000 habitants, le SCoT de l'Odét conjugue volonté de développement, équilibre du territoire et qualité du cadre de vie.

Le SCoT de l'Odét est en procédure de révision. Approuvé en 2012, il doit intégrer les récentes dispositions législatives, notamment celles issues de la loi Climat et Résilience qui introduisent de nouvelles notions autour de la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les études sont lancées depuis juillet 2023. Trois sessions de quatre ateliers thématiques regroupant élus et techniciens des collectivités membres du SYMESCOTO, syndicat mixte en charge de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de ce document de planification, et plusieurs réunions publiques ont permis de déterminer un Projet d'Aménagement Stratégique pour le territoire, ainsi qu'un projet de Document d'Orientations et d'Objectifs, qui donne les prescriptions générales d'aménagement ainsi que les règles d'aménagement commercial.

La raréfaction du foncier, l'accès au logement abordable, le développement économique et commercial, l'intégration des risques naturels (submersion et/ou inondation), la préservation des fonctionnalités écologiques des espaces, le développement des énergies renouvelables, sont autant d'enjeux auxquels le SCoT devra répondre.

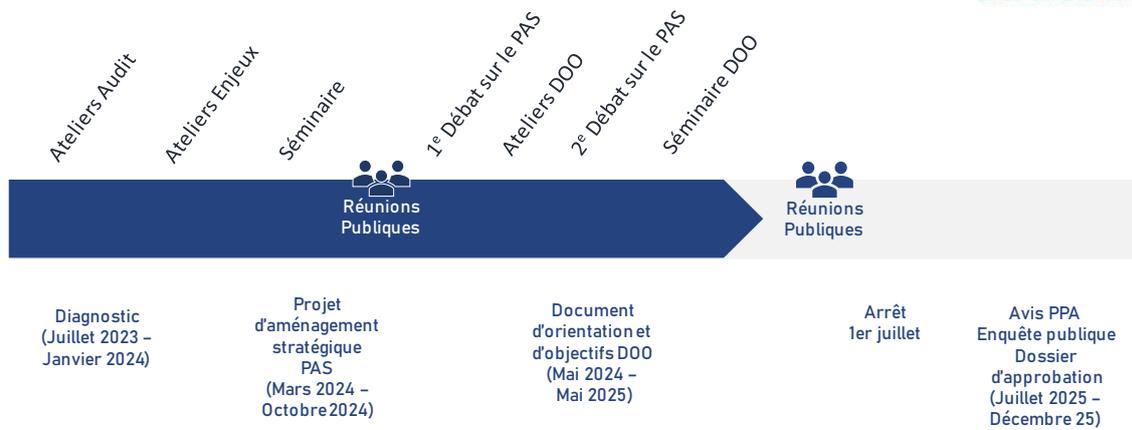
### **Des réunions publiques sur le projet**

Des réunions d'information à destination des élus locaux et du grand public sont organisées à chaque étape de la révision, sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale et du Pays Fouesnantais. Une première série de réunions publiques avait été organisée au printemps 2024 à l'échelle de chaque intercommunalité, pour partager la démarche d'élaboration du SCoT et les enjeux issus du diagnostic avec les élus locaux, les associations locales, les habitants et toutes les personnes concernées par la démarche.

Les prochaines réunions publiques auront pour but de présenter le projet de SCoT dans son ensemble aux élus locaux et à la population, avant le vote de l'arrêt du projet. Elles sont organisées :

- Le mercredi 4 juin 2025 à 18h30 à l'espace Salvador Allende à Pluguffan
- Le lundi 16 juin 2025 à 18h30 à l'Archipel à Fouesnant

Le SCoT sera arrêté le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour ensuite lancer la phase de consultation des partenaires (État, Région, Département...) puis du public (enquête publique). Dans cette perspective, le nouveau SCoT pourrait être approuvé début 2026.



Plus d'informations : <https://www.quimper-cornouaille-developpement.bzh/scot-de-lodet/>